

Compte- Rendu

du Conseil Municipal du 07 juillet 2010

Présents : Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Sylviane BIZET, Céline ASTIER, Amable ZAZA, David AUBENAS, Bernard CHARVET, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Robert MEYER, Philippe MOURRAT, Jean-Marie ROUSSET, René SESTIER, Yves MARKOWICZ.

Excusés : Jean-François EXCOUSSEAU, Xavier VIGOUROUX.

Absents : Géraldine MONTESINOS, Daniel CHAZAL.

Secrétaire : Céline ASTIER.

Procuration : Jean-François EXCOUSSEAU a donné procuration à René SESTIER.

Ordre du jour : Désignation d'un secrétaire de séance ; Validation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2010 ; Compte rendu des délégations consenties au Maire et utilisées au 2^{ème} Trimestre 2010 ; **FINANCES** Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Canailoux ; Versement d'une subvention au Festival du Film pour Enfants de Vizille ; Virement de crédit sur le budget communal ; Demande de subvention au titre de la Dotation d'Actions Parlementaires pour le financement de la construction d'une salle de sport ; Remboursement de timbres fiscaux demandés à tort dans le cadre d'une instruction d'une demande de passeport ; Reprise des résultats définitifs de 2009 au budget communal ; Institution d'un abattement à la base de la Taxe d'habitation de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides ; **PERSONNEL COMMUNAL** Validation des autorisations spéciales d'absence du personnel **ADMINISTRATION** Présentation du rapport annuel 2009 du mandataire de la SEM-PFI, délégataire de gestion du service extérieur des pompes funèbres ; Convention avec ERDF pour la mise à disposition de la collectivité des données numériques des réseaux d'électricité ; **MUNICIPALITE** Démission de l'adjoint délégué au développement économique et durable, à l'intercommunalité et élection d'un nouvel adjoint ; Modification de la composition des commissions communales et de la nomination des délégués dans les organismes extérieurs de la commune **QUESTIONS DIVERSES.**

- **Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2010.**
- **Lecture des délégations consenties au Maire et utilisées au cours du second Trimestre 2010.**

FINANCES

- **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Canailoux**, destinée au financement des animations de la fête de fin d'année scolaire. Le montant proposé est de 1.000 euros.

Les membres du Bureau des Canailoux ont présenté récemment le bilan au 31.12.2009 de l'association. Pour la première fois les comptes apparaissent déficitaires à hauteur de 11.673 euros suite à la renégociation de la convention collective et de la baisse de certaines subventions. Le budget 2010 va dans le même sens.

Bien que la trésorerie se révèle encore positive, le problème du subventionnement de la crèche se pose pour l'avenir tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses

d'investissement. Cette situation nouvelle se présente à l'heure où la compétence petite enfance devrait être assumée par le Sud Grenoblois concernant les nouveaux investissements, dès le 1er janvier 2011.

La conduite d'un audit par un cabinet spécialisé mandaté par la communauté de communes auprès de l'ensemble des crèches-halte garderies du territoire devrait permettre d'y voir plus clair. Dans l'immédiat, il s'avère nécessaire de limiter les subventionnements pour éviter de les pérenniser sur l'avenir.

Le Maire propose de se limiter dans l'immédiat au versement d'une subvention de 1.000 euros liée aux activités d'animation des Canailoux dans le cadre de l'enveloppe budgétaire affectée aux activités associatives de la commune. En attendant d'avoir une meilleure vision du problème communautaire, une demande auprès du Maire d'Herbeys a été effectuée afin d'aller le même sens.

A ce propos, le Maire fait part du refus d'Herbeys de participer aux dépenses de maintenance des locaux à répartir à par égale entre les deux collectivités, conformément à la convention.

Une répartition des effectifs entre communes a été demandée à la Directrice de la halte garderie et permettra de vérifier la fréquentation des enfants et, par la même occasion, de quantifier la part financière revenant à chacune des collectivités.

La municipalité de Brié se réserve le droit de revoir les conditions du conventionnement.

Vote: unanimité

- **Versement d'une subvention au Festival du Film pour Enfants de Vizille.** Depuis 1999, les Cinémas Associés organisent pendant les vacances de la Toussaint le Festival du Film pour enfants de Vizille. Ainsi, de 1.000 entrées lors de sa première édition, le festival en a enregistré 7.000 en 2009. Cette semaine de cinéma attire une population qui dépasse les limites du canton et vient également de Grenoble et de son agglomération.

Par ailleurs, l'adjoint en charge de la vie du scolaire évoque la possibilité d'inscrire un enfant de la commune au jury d'enfants

Le montant de la subvention pour 2010 proposé par les Cinémas Associés est de 80 euros.

Vote: unanimité

- **Virement de crédits sur le budget communal.** Le Maire propose d'effectuer des virements au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal. Ces opérations, portées au registre des délibérations, ne modifient pas l'équilibre et la sincérité du budget. Il s'agit d'un rajout au titre de l'article budgétaire relatif aux subventions, votées précédemment au cours de la séance, et de l'affectation de l'excédent du résultat de 2009.

Vote: unanimité

- **Reprise des résultats définitifs de fonctionnement et d'investissement de 2009 au budget communal.** Après prise en charge des dernières écritures, le Receveur Municipal nous a communiqué les résultats définitifs de 2009 à reprendre sur le budget communal de 2010, ceux relatifs au budget de l'eau ayant été validés lors du vote du 29 mars dernier.

Après avoir examiné les chiffres définitifs du Compte Administratif 2009 produits, le Conseil Municipal constate un excédent de 1.500.270,42 euros et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009		
Résultat de fonctionnement		
A - <u>Résultat de l'exercice</u>		+ 476 285,57 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif		+ 1 023 984,85 €
C - <u>Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser)		+ 1 500 270,42 €
<hr/>		
D - <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D001 (besoin de financement)		- 576 418,21 €
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement		- 594 653,18 €
<hr/>		
AFFECTATION = C	= G + H	1 500 270,42 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		594 653,18 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		905 617,24 €

Vote: unanimité

● **Demandes de subvention pour le financement de la construction d'une salle de sport et du groupe scolaire du Barlatier.** Par courrier du 8 juin dernier, le Maire a fait part au Sénateur Bernard Saugey de son souhait de bénéficier d'une subvention exceptionnelle au titre de la Dotation d'Actions Parlementaires pour permettre à la collectivité de financer la construction de la salle de sport du complexe scolaire du Barlatier. Compte tenu des caractéristiques du projet en faveur de la protection environnementale, Monsieur le Sénateur a confirmé qu'il était prêt à lui apporter une aide sur le budget 2011, sous réserve de la production d'une délibération.

Le Maire propose de prendre également une délibération identique pour permettre au Député Michel Issindou d'inscrire la collectivité à un programme parlementaire subventionné. A ce sujet, Monsieur le Député a d'ores et déjà marqué un accord de principe au dossier.

Le Maire profite de la séance pour faire le point sur les notifications en matière d'attribution de subventions.

La commission permanente du territoire de l'agglomération grenobloise en date du 21 mai 2010 a attribué définitivement à la collectivité une participation financière de 250.000 euros pour la création du groupe scolaire, répartie sur 3 ans, de 145.200 euros pour la construction de la salle de sport, répartie sur 2 ans et de 56.000 euros, destinée au bassin de rétention en 2011.

En décembre 2009, la collectivité a répondu à l'appel à projet régional PREBAT concernant la construction du bâtiment scolaire. Après un échange téléphonique, la collectivité ne serait pas lauréate du concours et ne bénéficiera pas de ce fait d'une contribution financière du Conseil Régional Rhône Alpes. Les dossiers scolaires ont été présentés en nombre important et le projet de Brié-et-Angonnes prévoit une qualification en énergie basse consommation (BBC) insuffisante au regard des critères d'attribution retenus par la Région.

La demande de subvention déposée le 11 février 2010 en Préfecture de l'Isère est éligible au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010. Cependant, au regard du coût du projet et de la diminution de l'enveloppe budgétaire attribuée au niveau départementale par l'Etat, seule la tranche de 727.000 euros concernant l'école élémentaire serait retenue en 2010, soit une subvention de 210.000 euros au lieu des 840.000 euros demandés. Ce dossier a nécessité une négociation concertée avec les services préfectoraux dès le mois d'octobre 2006. Le Maire se propose de faire le point sur le sujet avec Monsieur le Préfet, lors de sa prochaine visite sur la commune.

Le Maire rappelle que les propositions architecturales et la formulation des offres de prix du futur programme immobilier de Bouchain sont encourageantes et font actuellement l'objet d'un examen approfondi par un groupe de travail constitué à cet effet.

Vote: unanimité

● **Remboursement de timbres fiscaux demandés à tort dans le cadre d'une instruction d'une demande de passeport.** Il s'agit d'une erreur faite en 2006 et imputable à nos services. Nous nous sommes engagés à rembourser la somme de 120 euros à Monsieur et Madame Allard-Jacquín.

Vote: unanimité

● **Institution d'un abattement à la base de la Taxe d'habitation de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.** La Loi autorise le Conseil Municipal à modifier certaines modalités d'établissement des impôts directs locaux. La mesure, proposée par le CCAS, a été retenue par le Bureau le 8 juin dernier. L'abattement s'applique à la valeur locative de l'habitation principale du contribuable y compris les dépendances imposables à la taxe d'habitation.

Les contribuables concernés doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaires de l'allocation supplémentaire,
- être titulaires de l'allocation pour adultes handicapés,
- être atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence,
- être titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.

La situation au regard des conditions d'occupation de l'habitation principale par le contribuable est appréciée au 1er janvier de l'année d'imposition.

Il est évoqué le cas des personnes qui pourraient profiter de l'abattement malgré des revenus élevés. Le Maire précise qu'une fois votée, cette mesure sera appliquée à l'ensemble des ayants droits par l'administration fiscale, l'aspect des revenus n'ayant pas été pris en compte par le législateur.

L'adjointe Sylviane Bizet en charge de la politique sociale souligne que cette action est une initiative en faveur du service à la personne et répond à l'écoute sociale attendue par la population. Sur un plan général, la création de sous-commissions sur les problèmes typiques des séniors, sur le handicap et autres sont autant d'actions inscrites au programme de la municipalité et votées par l'assemblée municipale.

Après mise au vote, la proposition est retenue avec 15 voix pour et 1 abstention, celle de Yves Markowicz.

Vote: majorité

PERSONNEL COMMUNAL

- **Validation des autorisations spéciales d'absence du personnel.** Des autorisations d'absence sont accordées aux fonctionnaires territoriaux à l'occasion de certains événements familiaux. Il est proposé d'approuver la liste des autorisations d'absence, validée par le Comité Technique Paritaire et du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion les 17 et 28 juin 1996. La commission communale des ressources humaines du 15 juin dernier a par ailleurs retenu le document récapitulatif, présenté lors de la séance.

Le Président de la commission Nicolas Grojeanne précise que le document proposé est une régularisation administrative des pratiques de la collectivité.

Vote: unanimité

ADMINISTRATION

- **Présentation du rapport annuel 2008/2009 du mandataire de la SEM-PFI, délégué de gestion du service extérieur des pompes funèbres.** En tant que représentant de la commune au conseil d'administration de la SEM-PFI, le Maire présente, conformément aux articles L.1411-3 et L.1554-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel écrit du mandataire délégué de gestion du service extérieur des pompes funèbres. Ce document vient en complément du rapport de gestion et des états financiers fournis lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2010.

Le Maire communique pour information les éléments suivants :

- à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2009, la SEM-PFI regroupe 65 communes qui représente une population de 484.290 habitants,
- le chiffre d'affaires et de 7.476.836 euros,
- le résultat net de l'exercice est de 154.218 euros,
- nombre d'obsèques traités : 3.028 cercueils dont 1.215 pour la crémation,
- nombre d'admissions en chambre funéraire : 2.895,
- nombre de cérémonies à la salle de cérémonie du centre funéraire : 1.448 dont 1.170 religieuses,
- nombre de contrats obsèques souscrits : 421 pour un capital de 1.312.814 euros,
- le nombre de décès des habitants de la commune traités par la SEM-PFI est de 10.

Vote: unanimité

- **Convention avec ERDF pour la mise à disposition de la collectivité des données numériques des réseaux d'électricité.** ERDF propose de mettre gratuitement à la disposition de la collectivité les données cartographiques du réseau électrique de la commune. Grâce aux éléments fournis, tels que la capacité de production électrique, la puissance des transformateurs, la collectivité aura une vision globale et plus pertinente des investissements

déjà effectués et restant à réalisés. En contre partie, la collectivité s'engage à ne pas diffuser les éléments communiqués.

Vote: unanimité

MUNICIPALITE

o **Démission de l'adjoint délégué au développement économique et durable, à l'intercommunalité et élection d'un nouvel adjoint.**

Par lettre en date du 7 juin 2010, Jean-Michel FINET a fait part à Monsieur le Préfet de sa décision de se démettre de ses fonctions de 4ème adjoint de la commune. Par courrier en date du 14 juin, Monsieur le Préfet a accepté sa démission.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil au complet a été convoqué pour procéder à son remplacement (article L 2122-14). Le nouvel adjoint sera élu au scrutin secret à la majorité absolue (article L 2122-7-1).

S'agissant du remplacement de l'adjoint démissionnaire, le Maire propose, sur la base de l'article R.2121-2 du CGCT, que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Ainsi, le 5ème adjoint Yves Markowicz devient 4ème adjoint, le poste du 5ème adjoint restant à pourvoir.

Le Maire propose la candidature de Nicolas Grojeanne, conseiller municipal en charge des ressources humaines.

Le candidat présente la stratégie qu'il envisage de mettre en oeuvre au sein de sa commission.

Le développement durable se veut un processus qui concilie l'écologie, l'économique et le social et établit un lien entre ces trois pôles : c'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Comme le souligne le projet de territoire du Sud Grenoblois, évoqué lors de la séance, le développement durable « ...suppose que les décisions et comportements humains parviennent à élargir leur vision. Il impose d'ouvrir notre horizon temporel sur le long terme, celui des générations futures, et notre horizon spatial, en prenant en compte le bien être de chacun... ».

Une telle approche nécessite une collaboration transversale entre les commissions et le personnel communal.

Le candidat propose l'élaboration d'une ligne politique par la commission développement durable et économique adossée à des actions simples, telles que :

- l'établissement du bilan énergétique des bâtiments communaux, de l'éclairage public... et de travailler au transfert de cette démarche au secteur privé,
- L'évaluation et la gestion des ressources en eau,
- en concertation avec les agriculteurs, travailler à la définition des espaces prioritaires,
- Si le choix est de conserver un caractère agricole, travailler à la transmission des exploitations agricoles,
- le développement du secteur commercial, le renforcement du secteur médical, et le développement des services à la personne,
- la création d'une zone d'activités,

- Travailler la question des transports, tel que le transport doux (exemple de l'accès au groupe scolaire en vélo) et le transport en commun (liaison Brié village et secteur commerçant par exemple) ...

1) Le débat, qui a précédé cette proposition, a porté sur l'intérêt de maintenir le poste d'adjoint plutôt que de créer un poste de conseiller délégué.

Afin de mieux répartir les charges qui lui incombent, le Maire souhaite maintenir le poste créé par décision municipale conformément à l'engagement électoral pris en 2001. Il rappelle à ce sujet, qu'il a toute latitude pour accorder ou retirer des délégations de fonction et de signature. En effet, il est seul responsable de l'administration communale.

Compte tenu des enjeux en matière de développement durable et économique, des ressources humaines, et pour permettre une bonne administration de l'activité communale, l'adjoint pourra exercer des attributions qui lui sont propres, sous la responsabilité et la surveillance du Maire, qu'un conseiller municipal n'a pas.

Le Maire rappelle à ce sujet qu'il a demandé à chaque adjoint, dans l'exercice de son mandat, de faire preuve de compétence, de disponibilité, de présence sur le terrain tant local que communautaire, d'animation efficace de la commission qu'il préside. Ces exigences sont liées à la conduite d'une politique municipale dynamique pour laquelle l'ensemble des élus s'est engagé auprès des administrés.

Il est décidé de mettre au vote le principe de maintenir le poste d'adjoint vacant.

Après le vote au scrutin à main levée, le résultat est le suivant :

nombre de votants : 15

nombre de voix pour : 7

nombre de voix contre : 8

Suite à cette prise de position, et en l'absence de candidats pour prendre en charge le poste de conseiller délégué, le Maire présente la candidature de Nicolas Grojanne en tant qu'adjoint chargé du développement durable et du développement économique en lui demandant d'exprimer son projet de programme comme repris ci-dessus.

A la demande de plusieurs élus, il propose une nouvelle fois qu'on se positionne sur le principe, adjoint ou conseiller délégué, mais par bulletin secret.

Après le vote au scrutin à bulletin secret, le résultat est le suivant :

nombre de votants : 15

nombre de voix pour : 8

nombre de voix d'absentation : 2

nombre de voix contre : 5

2) Le Maire propose de procéder à l'élection du nouvel adjoint au scrutin secret.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition de quorum a été remplie (article L.2121-7 du CGT). Le bureau a été constitué de deux assesseurs Y. Markowicz et P. Mourrat.

Il propose de nouveau la candidature de N. Grojeanne. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Après le vote au scrutin secret du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du tour de scrutin est le suivant :

nombre de votants : **15**

nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : **2**

nombre de suffrages exprimés : **13**

majorité absolue : 7

nombre de voix contre : **5**

nombre de voix pour : **8**

Nicolas Grojeanne a été proclamé 5ème adjoint au Maire en charge du développement économique et durable, des ressources humaines et de l'intercommunalité.

Par ailleurs, Yves Markowicz prend rang à la place de 4ème adjoint au Maire.

Vote: majorité

- **Modification de la composition des commissions communales et de la nomination des délégués dans les organismes extérieurs de la commune.** Il convient de fixer les nouvelles attributions de l'adjoint nouvellement élu au sein des commissions communales et dans les organismes extérieurs de la commune.

Il est également proposé de donner la possibilité aux élus de revoir leur participation à ces groupes de travail compte tenu de l'évolution connue depuis le début du mandat.

1) Commissions

Communication, animation, scolaire

- Philippe Mourrat

Développement économique et durable

- Président : Nicolas Grojeanne
- René Sestier
- Madeleine Bonzi

Gestion des ressources humaines

- Amable Zaza

2) Désignation de nouveaux représentants aux commissions communautaires

Communauté de Communes du Sud Grenoblois (conseil communautaire)

- Nicole Boulebsol, titulaire
- Nicolas Grojeanne, suppléant

Communauté de Communes du Sud Grenoblois (commissions)

- Développement économique, agriculture, tourisme, commerce : Nicolas Grojeanne
- Environnement et développement durable : Nicolas Grojeanne
- Commission départementale Equipement Commercial : Nicolas Grojeanne, suppléant

Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse

- Dominique Jail, titulaire
- René Sestier, suppléant

Syndicat Energies 38

- René Sestier, titulaire
- Bernard Charvet, suppléant

Contrat Développement Rhône Alpes

- Nicolas Grojeanne et David Aubenas (à définir avec le Sud Grenoblois)

Syndicat de la Maison Forestière

- Bernard Charvet, suppléant

Affiché le 13 juillet 2010 par Nous, Robert MEYER, Maire de Brié-et-Angonnes.

pour la secrétaire,
Le Maire,
Robert MEYER

